

Séance du 13 avril 2021

L'an deux mille dix-vingt-et-un
Le treize du mois d'avril à 19 heures 00

Les membres du conseil municipal de la commune de VOUHARTE se sont réunis à la mairie en séance à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. Frédéric BASSET, M. Jacques MAGNANT, M. Michel PELISSIER, M. Cédric MASFRAND, M. Xavier MOINARD, M. Emmanuel PENOUTY, Mme Béatrice FETIS, M. Luc VALLEE

Absent : M. Eric CABALLERO

Mr Luc VALLEE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 08

Date de la convocation : 09 avril 2021

M. le maire rappelle les mesures qui sont à respecter durant la période de confinement et les précautions qui sont à prendre pour que la séance ait lieu (mise à disposition : d'une solution hydro alcoolique, des serviettes jetables, des masques de protection et respecter une distance de séparation des personnes d'au moins 1 mètre).

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2021. Le procès-verbal du vendredi 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-04-01 Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose d'appliquer, pour l'année 2021, les taux d'imposition de référence communaux notifiés sur l'état n° 1259 FDL 2021, sans augmentation, à savoir :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - Taxe Foncière (bâti) | 48.69 %, |
| - Taxe Foncière (non bâti) | 50,84 %, |
| - CFE | 20,89 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 tels que présentés ci-dessus.

2021-04-02 Désignation référent ambroisie

L'ambroisie est une plante annuelle, envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Les principales manifestations cliniques sont des rhinites, conjonctivites, trachéites, avec dans 50 % des cas l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Elle est en pleine progression en France. La lutte contre l'ambroisie, priorité du plan régional santé environnement, a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral en Charente depuis mai 2016. Ces arrêtés fixent l'obligation de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire dans tous les milieux publics et/ou privés.

Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est responsable de l'application de cet arrêté. Un référent communal ou intercommunal ambroisie peut être désigné par délibération du Conseil Municipal.

Un référent ambroisie est un élu local et/ou un agent territorial et/ou un bénévole ayant plusieurs rôles de médiation dans la lutte contre l'ambroisie :

- Repérer la présence de ces espèces
- Participer à leur surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 du Code de Santé Publique
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures

Le Conseil Municipal est invité à désigner un référent Ambroisie pour son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 – Désigne MR MELIN Mickaël (agent du patrimoine communal) en tant que référent Ambroisie pour la commune de VOUHARTE.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2021-04-03 Commissions Communales

Suite à la démission de deux conseillères municipales, le Conseil municipal a décidé de modifier les délégués qui siègeront dans les différentes Commissions Communales et organismes comme suit :

Organismes/Commissions	Délégué(s)ou(es)Titulaires	Délégué(s)ou(es) Suppléants
CDC Cœur de Charente	MAGNANT Jacques	PELISSIER Michel
Ecoles primaire et maternelle St Amant de Boixe	VALLEE Luc MASFRAND Cédric	
Délégué élus CNAS : Délégué du personnel	BASSET Frédéric HERBRETEAU Sonia	
ATD 16	PENOUTY Emmanuel	CABALLERO Eric
SDEG 16	PELISSIER Michel	BASSET Frédéric
SMVOS Collège Saint Amant de Boixe	MASFRAND Cédric VALLEE Luc	
SIAEP Nord-Ouest Charente	PELISSIER Michel	MAGNANT Jacques
Fourrière	VALLEE Luc	PELISSIER Michel

Commissions Communales	Conseillers Municipaux	
ASSAINISSEMENT-VOIRIE-TRAVAUX URBANISME-BATIMENTS-PROJETS	MAGNANT Jacques CABALLERO Eric FETIS Béatrice PENOUTY Emmanuel PELISSIER Michel	
SPORTS – LOISIRS CULTURE-FETES ET CEREMONIE	MOINARD Xavier CABALLERO Eric	
PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT-TOURISME	PENOUTY Emmanuel MOINARD Xavier CABALLERO Eric FETIS Béatrice	
LES FINANCES APPEL D'OFFRES	FETIS Béatrice PELISSIER Michel PENOUTY Emmanuel	CABALLERO Eric MAGNANT Jacques VALLEE Luc
COMMUNICATION	MOINARD Xavier CABALLERO Eric PENOUTY Emmanuel	
JURE D'ASSISES	FETIS Béatrice	
CORRESPONDANT DEFENSE	CABALLERO Eric	
REFERENT ECONOMIQUE	BASSET Frédéric	
REFERENT TEMPETE	PENOUTY Emmanuel	
COMMISSION ACTION SOCIALE	PELISSIER Michel FETIS Béatrice GUINOT Christian - Handicapés PELISSIER Mauricette - Familiale DESLIAS Jeannine - Retraités BOUCHELOT Régis - Insertion	

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Réserve communale :

L'arrêté de non-opposition de déclaration préalable est revenu de la DDT. La dalle a été coulée. Des devis ont été demandés pour les matériaux. Les travaux en régie vont commencer fin avril.

- Grange des Sablons :

La commande concernant la clôture en ganivelle a été récupérée ce matin.

- Eglise :

Nous avons reçu l'arrêté de la DRAC. La subvention du Département passe en commission le 07 mai 2021

- Eolienne :

Prolongation du délai concernant le projet d'implantation d'éoliennes au 17 juin 2021.

- Gens du voyage :

La CDC Cœur de Charente a fait parvenir une convention.

- Valorisation Art Roman :

La CDC demande une cotisation de 50 € a compté de 2022. La commune a été retenue pour un jeudi roman le 22 juillet.

- Repas des aînés :

111 repas ont été réservés. A voir pour 2022 : Prendre la liste électorale pour le repas des aînés.

- Bruit et vitesse rue principale :

Un devis à été demandé pour le rabotage de la chaussée. Les travaux pourraient être lancé en même temps que la rénovation de la RD737 en 2022. L'ABF propose pour l'esthétisme de raboter tout le plateau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
2021-04-01	Vote des taux d'imposition 2021
2021-04-02	Désignation référent ambroisie
2021-04-03	Commissions Communales

TABLEAU DES SIGNATURES

NOM Prénom	Signature
M. Frédéric BASSET, Maire	
M. Jacques MAGNANT, Adjoint	
M. Michel PELISSIER, Adjoint	
M. Éric CABALLERO	Absent
Mme Béatrice FETIS	
M. Cédric MASFRAND	
M. Xavier MOINARD	
M. Emmanuel PENOUTY	
M. Luc VALLEE	